

des engagements au nom d'autres ministères, surtout du ministère de la Défense nationale, et qui ne rentrent pas dans ses propres crédits. En effet, depuis sa création, le 1^{er} avril 1951, le ministère en cause a dépensé ou engagé un montant total de six milliards. Ses dépenses, ces engagements au nom d'autres services de l'État, atteignent maintenant environ un milliard de dollars par an.

Le troisième élément est, bien entendu, la concentration de fonctions et de responsabilités aux mains du ministre actuel. Dans ce ministère, l'autre qu'il dirige et les diverses sociétés de la Couronne qui se rattachent à ces deux ministères, la situation est comme le moyeu d'une roue. Quant aux sociétés de la Couronne, on en trouve la liste à la page 2 du second volume des *Comptes publics*. On constatera que les 9 sociétés de la Couronne qui y sont énumérées relèvent de divers ministres: huit du ministre du Commerce, cinq du ministre de la Production de défense, sept du ministre des Transports, trois du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, trois du ministre des Finances, une du président du Conseil privé, une du ministre du Revenu national et une du ministre des Travaux publics.

Dernièrement s'y est ajoutée une trentième société de la Couronne, la *Northern Ontario Pipe Line*, ce qui porte à 30 le total des sociétés de la Couronne. Sous les deux portefeuilles que détient le ministre, le Commerce et la Production de défense, 14 sur 30 relèvent de lui, et je n'y inclus pas le Conseil national de recherches qui relève également de lui.

Les achats considérables qu'effectue ce ministère confèrent au ministre un pouvoir sans précédent. Aucun autre homme dans l'histoire du Canada n'a eu 20 milliards à dépenser comme il l'a eu depuis 1939; c'est arrivé à peu d'hommes dans le monde, à quelque époque que ce soit.

Le ministère en cause compte cinq sociétés de la Couronne; de chacun de ces organismes et des autres semblables dont le total atteint 30, comme je l'ai dit, un comité de la Chambre devrait périodiquement soumettre le fonctionnement à un examen très poussé. A l'heure actuelle, ces sociétés de la Couronne sont trop éloignées du contrôle du Parlement, et en comité des subsides, les rouages prévus pour l'examen des opérations d'une société de la Couronne, ou, de fait, d'un pareil ministère, sont fort insuffisants. Le comité des subsides est un comité plénier. On constate que c'est une pièce lourde et peu maniable du mécanisme parlementaire, quand le Parlement doit étudier avec soin les ramifications d'un ministère comme celui de la Production

[M. Fleming.]

de défense et de toutes les importantes sociétés de la Couronne qui s'y rattachent et sont comptables envers le titulaire du ministère à l'étude, qui est aussi ministre du Commerce.

Ce qu'il faut, c'est une façon plus efficace d'examiner les opérations de ce ministère et de ses sociétés de la Couronne. Le comité des crédits a siégé au cours des deux dernières sessions. Durant chacune de ces années-là, il a examiné les crédits de quatre ministères. Jusqu'à présent, le ministère de la Production de défense et le ministère du Commerce ont échappé à l'examen de ce comité, bien que nous ayons demandé au début de la présente session qu'au moins l'un des deux soit soumis cette année à l'examen du comité. Je soutiens, monsieur le président, que ce ministère est l'un de ceux qu'il est de la plus haute importance de soumettre à l'examen minutieux d'un comité spécial de la Chambre. En 1953, le comité des dépenses pour la défense a abordé certains aspects du fonctionnement du ministère, les effleurant seulement.

Le très hon. M. Howe: Puis-je faire une observation? Je dis qu'aucun ministère n'a été examiné de si près par un comité que le ministère dont je suis chargé. De 1940 à 1953, il a fait l'objet chaque année d'un examen de la part du comité des dépenses de guerre et du comité sur les dépenses relatives à la défense. Le comité des dépenses de guerre n'a guère examiné que ce seul ministère.

M. Fleming: Je ferai observer que je ne parlais pas du comité des dépenses de guerre. Je parlais du ministère de la Production de défense qui existe maintenant depuis cinq ans. J'ai signalé qu'à aucun moment depuis il n'a fait l'objet d'une analyse détaillée. Ce ministère a des ramifications si étendues qu'elles le désignent de façon toute particulière comme l'un des ministères dont le fonctionnement devrait faire l'objet d'un examen par un comité s'inspirant de la méthode d'analyse bien établie du comité des crédits.

Je signalais que le comité des dépenses relatives à la défense a touché, en 1953, certains aspects du fonctionnement du ministère. Il s'est surtout préoccupé des dépenses imputées au ministère de la Défense nationale. Il y a été question de certaines activités de la *Defence Construction Limited*, mais pour ce qui est d'un examen du ministère en cause, il n'a fait, et il ne pouvait, dans les circonstances, que gratter un peu la surface.

La déclaration que le ministre a faite mercredi...

M. Dickey: Les deux comités de 1951 et 1952 ont examiné l'activité du ministère.